

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 4 SEPTEMBRE 2025

Le 4 septembre 2025 à 17h00, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Lesparre-Médoc, légalement convoqué, s'est assemblé Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Bernard GUIRAUD.

PRÉSENTS : M GUIRAUD, MME GARRIGOU, MME BOURSEAU, MME ROHEL, M BERNARD, MME MEYER, MME BAHOUgne, M. ROBERT, M. BIDOUZE, M. LE BREDONCHEL, administrateurs formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent au nombre de quinze.

ABSENTS REPRESENTÉS : M. HIRTZ qui a donné procuration à M. ROBERT
MME NEOLIER qui a donné procuration à MME BOURSEAU

ABSENTES : MME BOUDEAU, MME SANS, MME LANNELUC.

Après s'être assuré du quorum M. GUIRAUD fait procéder à la désignation du secrétaire de séance, M. LE BREDONCHEL est désigné à l'unanimité en qualité de secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivité Territoriales.

★★★★★★

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 10

NOMBRE DE SUFFRANCES EXPRIMES : 12

DATE DE LA CONVOCATION : 25 août 2025

DATE DE L'AFFICHAGE : 8 septembre 2025

★★★★★★

RAPPORTEUR : Monsieur Bernard GUIRAUD

N° 037-25 – OBJET : Adhésion du CCAS à l'association MONALISA

Le président rappelle que depuis 2011, **un premier axe « prévenir de l'isolement et de la perte d'autonomie »**, qui cible les 60-80 ans, est au cœur des préoccupations du CCAS.

Le service a travaillé une proposition qui s'est étoffée au cours des années, construites autour de plusieurs axes :

-La lutte contre l'isolement :

Un programme d'animation élaboré en concertation avec les seniors, propose des ateliers visant à réduire la fracture numérique, à favoriser le lien social (créativité, actions intergénérationnelles, culture, sortie et visites, actions citoyennes)

-La prévention de la perte d'autonomie :

Elle s'effectue au travers d'une offre liée à la nutrition et au bien-être (ateliers cuisine et bien vieillir)

A l'accès aux déplacements, le ccas dispose d'un minibus TPMR, qui permet aux seniors d'aller faire leurs courses, deux fois par semaine.

Il propose également des services, en partenariat avec les services communaux, tels que le portage des repas à domicile, le portage des livres à domicile....

-L'accès aux loisirs :

Les animatrices organisent une sortie trimestrielle de découvertes de la région, du patrimoine culturel ou de loisirs (repas des aînés, bowling, minigolf...)

Il s'agit dorénavant de développer et renforcer cette offre globale.

En 2021, le diagnostic effectué par l'agence Transition, pour le compte du CCAS dans le cadre de l'Analyse des Besoins Sociaux a défini un portrait socio-démographique des lesparrains mettant en évidence que la part de personnes âgées de 75 ans et plus, qui vivent seules, est importante et en progression.

Il ressort de l'ABS 2021, que l'indicateur « personnes qui vivent seules » sur Lesparre-Médoc est supérieure à celui de la CDC Médoc Cœur de Presqu'île de +5.5 points.

L'analyse montre que ce sont majoritairement les femmes qui sont les plus concernées par le fait de vivre seule chez elles 79.9 % contre 20.1 % des hommes

La part des personnes âgées vivant seules, déjà prépondérante à Lesparre-Médoc, semble donc amenée à croître encore dans les prochaines années.

Envoyé en préfecture le 05/09/2025
Reçu en préfecture le 05/09/2025
Publié le
ID : 033-263302374-20250905-DEL_037_25-DE

Or, si l'isolement résidentiel ne signifie pas nécessairement isolement social, il est un déterminant important, avec notamment la perte d'autonomie qui survient quant à elle en moyenne autour de 85 ans. Le conseil d'administration à la restitution de l'ABS a décidé de mettre un place un plan d'action avec **un deuxième axe sur le grand âge et l'isolement, « lutter contre l'isolement social »**, qui cible les 80 ans et plus.

Dans un premier temps, le Conseil par délibération du 31 mars 2022, a autorisé le recours aux services civiques, et a signé le 21 février 2023 une convention avec AND-SC2S (association Nationale pour le Déploiement du Service Civique Solidaire Séniors). La mission du binôme étant de partir à la rencontre des seniors afin d'échanger, partager leur quotidien et repérer leurs difficultés.

Au-delà de créer du lien, une cartographie de la population isolée était attendue. Cependant, malgré plusieurs tentatives de recrutement, les visites de courtoisie ont été peu nombreuses par un manque flagrant de motivation et de sérieux des jeunes. Le partenariat n'a donc pas été renouvelé en 2025.

Puis dans un deuxième temps, en février 2023, le CCAS a créé le « Collectif Jeunes Séniors », il s'agit d'un engagement citoyen qui a un rôle :

- de réflexion sur des sujets proposés par les élus ou sur des sujets choisis par eux-mêmes.
- d'entraide à la réalisation de diverses manifestations et actions proposées par le CCAS
- d'information, afin de contribuer à une meilleure transmission des problèmes de la vie quotidienne.

Et pour rappel, le CCAS a mis en place en 2016, « le colis seniors » qui permet d'avoir à minima une rencontre annuelle.

L'isolement social est un sujet transversal et le CCAS, même avec des services bien coordonnées de la ville, ne peut agir seul.

Il est donc proposé de bénéficier de l'apport d'expériences d'un réseau d'acteurs expérimentés.

A cette fin, il s'agit en particulier de s'inscrire dans la démarche Monalisa, en rejoignant son comité national de soutien, dont l'adhésion est totalement gratuite.

« Association pour la mobilisation nationale contre l'isolement social des âgés, MONALISA » régie par la loi 1901, a pour but

- de faire de la lutte contre l'isolement relationnel des âgés un axe majeur d'implication citoyenne et une cause nationale durable dans l'opinion publique,
- de promouvoir les liens sociaux de proximité, indispensable à la cohésion sociale, soutenir et développer l'initiative et l'implication citoyenne de solidarité et de bénévolat de type associatif en vue de répondre aux besoins sur l'ensemble du territoire français.
- de rassembler autour d'un réseau organisé, l'ensemble des équipes citoyenne de MONALISA et des opérateurs d'équipe qui se reconnaissent dans la charte MONALISA pour renforcer la mobilisation.

La ratification de la charte Monalisa a pour objet de traduire et de valoriser l'engagement du CCAS en ce sens.

Il est proposé aux administrateurs d'autoriser le président à signer la Charte ainsi que tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,
DECIDE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

↳ **D'accepter** l'adhésion à MONALISA

↳ **D'autoriser** le Président à signer la charte et tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

A Lesparre-Médoc, le 5 septembre 2025

**Pour Copie conforme,
Le Président du CCAS,**



Bernard GUIRAUD